

COMMISSION DES AGENTS SPORTIFS
PROCES-VERBAL N°2 DU 05 DECEMBRE 2016
(consultation par voie électronique)

SAISON 2016/2017

Membres de la Commission des Agents Sportifs ayant répondu :

Gauthier MOREUIL, Président de la CAS

Jean-Paul ALORO, Serge ELOI, Olivier GARCIA, Jean-Claude TREMINTIN

Membres de la Commission des Agents Sportifs n'ayant pas répondu :

Joseph BRONDE, Bruno CHATEAU

VALIDATION DES RESULTATS DE LA PREMIERE EPREUVE DE L'EXAMEN D'AGENT SPORTIF

La première épreuve de l'examen de la licence d'agent sportif organisée par le CNOSF s'est déroulée le 21 novembre 2016, à la Maison des Examens d'Ile de France à Arcueil.

Le jury d'examen de la commission interfédérale des agents sportifs s'est réuni pour déterminer la note obtenue par chaque candidat. Le CNOSF a alors transmis les résultats des candidats inscrits auprès de la FFVB à la Commission des Agents Sportifs de la FFVB.

Les deux candidats inscrits auprès de la FFVB ont obtenu les notes suivantes :

- Madame Sophie MAS : 9,5/20
- Monsieur Clément LE CALOCH : 7,5/20

En application de l'article 13.7 du Règlement des Agents Sportifs, la note de 10 sur 20 est exigée pour l'obtention de la première épreuve.

La Commission des Agents Sportifs décide alors de refuser le bénéfice de la première épreuve à ces deux candidats.

Le Président
Gauthier MOREUIL